



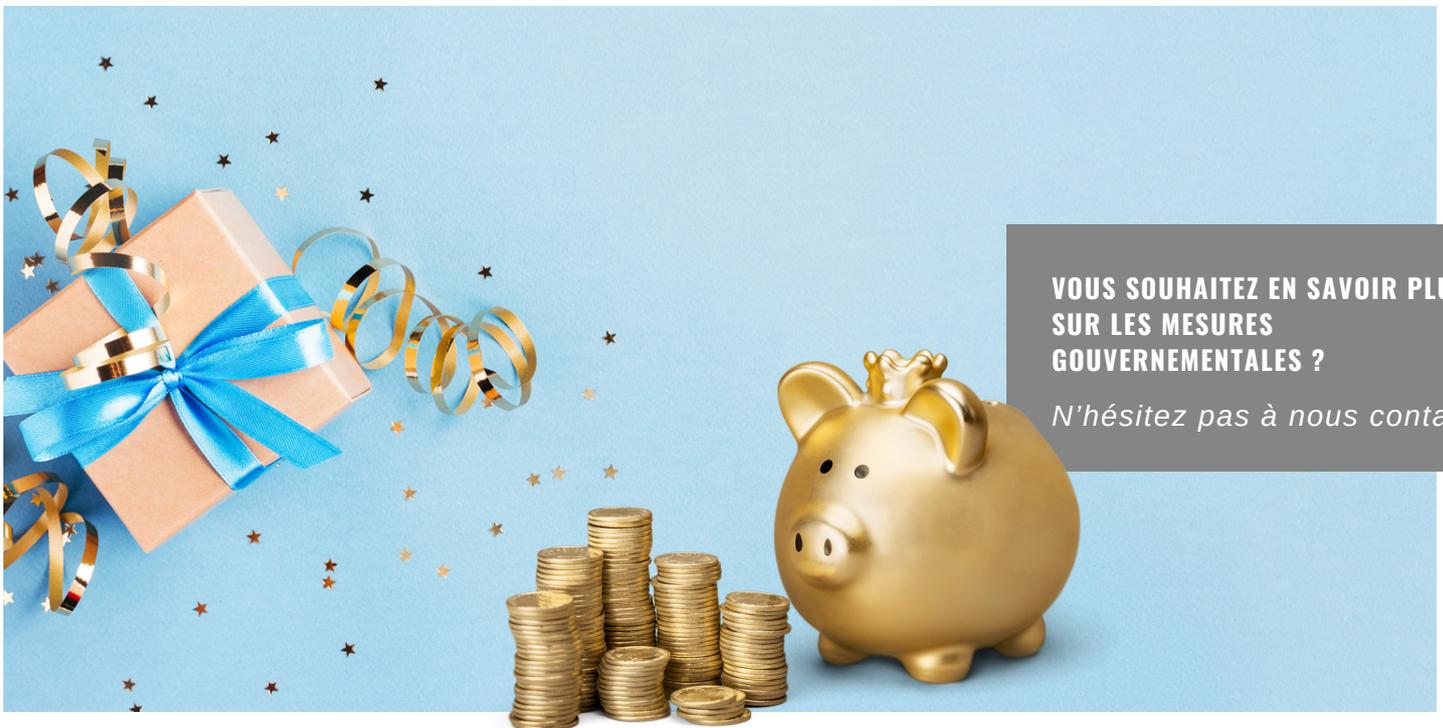
# NEWSLETTER HEBDO

*Veillez à la croissance de votre activité*

#39



## Chèques-cadeaux : un plafond augmenté pour les fêtes de fin d'année



**VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS  
SUR LES MESURES  
GOUVERNEMENTALES ?**

*N'hésitez pas à nous contacter.*

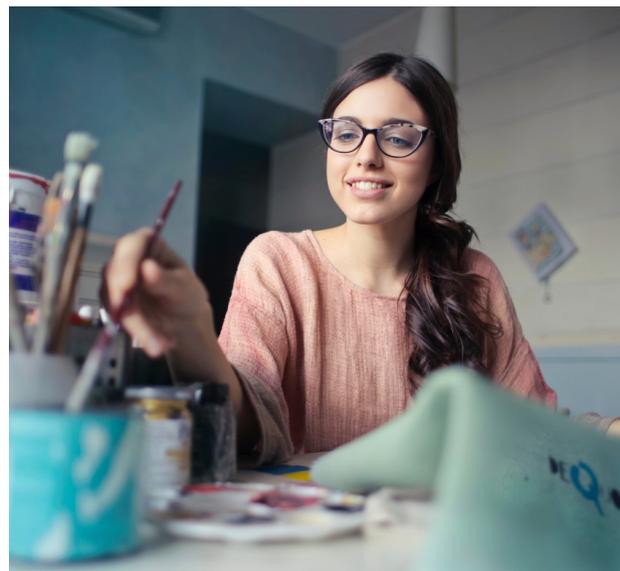
Bruno Le Maire, le ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance a annoncé le 24 novembre une augmentation exceptionnelle du plafond des chèques-cadeaux pouvant être remis aux salariés pour les fêtes de fin d'année 2021. Ce dernier sera donc fixé à 250 € contre 171,40 € habituellement.

# ARTISTE-AUTEUR : LA DATE DE RÈGLEMENT DES COTISATIONS APPROCHE

L'Urssaf fait une piqûre de rappel aux artistes-auteurs, s'ils ont reçu un avis d'échéance pour le quatrième trimestre 2021, leurs cotisations doivent être payées avant le 30 novembre :

- S'ils ont opté pour le prélèvement automatique ? Pas de formalités à accomplir, le prélèvement sera effectué automatiquement par l'Urssaf Limousin le 30 novembre ;
- Si ce n'est pas le cas, ils peuvent régler en ligne sur leur espace connecté, ou par virement bancaire ou chèque.

En cas de difficulté, ils peuvent joindre l'Urssaf pour faire une demande de délai par mail ou par téléphone : au 0 806 804 208.



# INDUSTRIE, LE GOUVERNEMENT RENFORCE SON SOUTIEN

Le dispositif des « 10 000 accompagnements vers l'industrie du futur », cofinancé par l'État et les régions, et qui s'adresse aux PME et ETI industrielles souhaitant être accompagnées dans leur transformation numérique, a été freiné par la crise sanitaire. Près de 3 000 accompagnements ont d'ores et déjà été réalisés ou lancés, mais le gouvernement souhaite accélérer. Agnès Pannier-Runacher a annoncé le 26 novembre la prolongation du programme jusqu'au 31 décembre 2023.

La ministre a également évoqué le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt « [Territoires d'industrie 4.0 : anticiper les compétences de demain](#) », dans le cadre du programme Territoires d'industrie et en association avec la Banque des Territoires. Cet appel à manifestation d'intérêt vise à soutenir 20 projets innovants pour répondre à des besoins de formation sur l'industrie du futur. Les projets portés par des associations d'entreprises ou des personnes physiques, des fédérations d'entreprises ou par une entreprise sont éligibles. Ce soutien pourra prendre la forme d'un cofinancement d'une prestation d'ingénierie et d'amorçage par la Banque des Territoires, ainsi que d'un soutien aux investissements par le fonds Territoires d'industrie jusqu'à 800 000 €.





## LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR VEUT DOPER SON INDUSTRIE

16 millions, c'est la somme supplémentaire que l'État et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur vont investir dans le fonds « Territoires d'industrie ». Lancé en septembre 2020 dans le cadre du plan France Relance, il finance des projets de développement ou de (re)localisation industrielle (créations et extensions de sites, modernisation, nouveaux équipements, centres de formation...) les plus structurants pour les territoires. Chaque décision d'investissement est prise par le préfet de région et le président de la région, après une instruction par Bpifrance.

## AVEZ-VOUS VU CETTE INFO?

Les difficultés de recrutement restent la principale préoccupation des dirigeants d'entreprise. Ainsi, 79 % des PME / TPE ayant un besoin de recrutement estiment avoir été confrontées à des difficultés dans leur démarche selon le Baromètre Bpifrance Le Lab et Rexecode paru le 18 novembre.



**À BIENTÔT POUR UNE PROCHAINE NEWSLETTER !**